

BULLETIN MUNICIPAL

VILLE-SUR-JARNIOUX



ÉDITION
2024

VIE COMMUNALE 4-15

Les commissions municipales	4
Les élus	5
Le personnel communal	5
Le budget 2023	6-7
Les travaux	8-11
Fleurissement	12
Aide Vélo	12
L'école	13
Etat-civil 2023	13
Les manifestations	14-15

VIE ASSOCIATIVE 16-21

Forum des associations	16
Amicale boule villésienne	16
Sou des écoles	16
Sapeurs-pompiers de Theizé	17
System rock	17
L'ASTV	18
La compagnie des loisirs	18
Les classes	19
3 ^e montée historique des pierres dorées	20
Collecte au profit de la SPA	20
Patrimoine & traditions	21

CITOYENNETÉ 22-25

Recensement de la population	22
Recensement citoyen	22
Élections	22
La propreté est l'affaire de tous !	23
Participation citoyenne	23
Santé et solidarité	24
Quelques gestes citoyens	24
Conseil municipal des enfants	25

L'AGGLO 26-27

INFOS PRATIQUES 28-29

Tri sélectif	28
Déchetterie	28
Ordures ménagères	28
Coordonnées utiles	28
Location de la salle du Tacot	29
Site internet	29

DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR LE VILLAGE 30-31

Editorial



Chères Villésiennes,
Chers Villésiens,

Jamais les Maires de France n'ont connu autant d'exactions et d'agressions que depuis ces dernières années. Malgré leur engagement et leur dévouement, trop d'entre eux ont déjà dû démissionner de leur fonction afin de protéger leur intégrité et celle de leurs proches. Ce phénomène de société a d'ailleurs été repris par l'Association des Maires de France pour en faire le thème majeur de son congrès annuel dont l'intitulé était "Communes attaquées, République Menacée".

Gérer une commune en faisant face aux injonctions contradictoires, à la complexification des procédures et à la raréfaction des moyens, à la priorité faite aux intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, à l'individualisme conduisant parfois à l'irrespect des biens et des personnes, exige résistance et résilience sans perdre sa boussole et nécessite l'engagement d'une équipe municipale de chaque instant pour mener à bien les projets nécessaires.

Plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale, d'universalisme républicain, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toutes les formes.

Habitant une commune rurale, ces problèmes peuvent parfois nous sembler bien lointains. Certes, à des degrés plus ou moins élevés, nous y sommes toutefois tous confrontés et nous devons impérativement rester vigilants.

Dans ce contexte particulier, la Commune de Ville-sur-Jarnioux s'efforce néanmoins d'aller de l'avant.

Nous voici déjà passés le mi-chemin de cette mandature qui a rencontré un démarrage atypique par bien des aspects. Le contexte sanitaire et géopolitique international, le défi climatique, le retour de l'inflation, la flambée du coût des énergies et les tensions sociales que traversent notre pays me renforcent à la fois dans mes valeurs et dans mes objectifs.

Notre équipe municipale œuvre à moderniser et rénover vos équipements, à améliorer votre cadre de vie et faire progresser le vivre-ensemble.

Le cap est tenu et je suis heureux de faire état des réalisations de ces trois dernières années constituant un bilan dense de mi-mandat respectant les engagements de campagne et même plus :

- Travaux de réfection de voiries,
- Enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication sur Le Cosset et La Pénrière,
- Démarche performancielle pour la rénovation de l'éclairage public (passage en leds des 216 points lumineux) dont il reste les réglages d'intensité lumineuse à venir début 2024,
- Changement de conduite d'adduction d'eau sur plusieurs hameaux sous maîtrise d'œuvre de la Communauté d'Agglomération,
- Acoustique du restaurant scolaire,
- Travaux d'aménagement d'espaces extérieurs à l'école Sophie Germain,
- Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie,
- Travaux de rénovation et mise en accessibilité du secrétariat de mairie,
- Aménagement d'une "salle culturelle jeunesse" au deuxième étage du bâtiment de la mairie,
- Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le service technique,
- Création et mise à jour des supports de communication : site internet, PanneauPocket, bulletin municipal,
- Soutien logistique et financier avec près de 10 000€ de subventions aux associations locales,
- Instauration d'un Conseil Municipal des Enfants ayant déjà réalisé les projets suivants :
 - Mise en place de la démarche anti-gaspillage et revalorisation des déchets de la cantine,
 - Fabrication (en cours) d'une boîte-à-livres qui sera installée au centre-bourg,
 - Organisation d'un troc de graines,
 - Distribution du colis de Noël aux aînés avec les élus du Conseil Municipal,
 - Participation aux cérémonies officielles et aux diverses manifestations municipales,

Notre mobilisation reste intacte et beaucoup de projets communaux sont en préparation pour 2024/2026.

Parmi les sujets qui mobilisent notre attention : la réouverture, après quelques travaux, de l'Auberge de la Place, le futur pôle santé pluridisciplinaire et la poursuite des travaux de réfection de voiries comprenant la sécurisation de certaines rues de la commune et pour laquelle la municipalité sera

accompagnée d'un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Mais aussi :

- Des travaux de réaménagement et d'amélioration du cimetière (reprise de concessions échues abandonnées, installation d'un second colombarium et création d'un jardin du souvenir),
- L'extension du restaurant scolaire avec réaménagement de l'office permettant une meilleure gestion des flux alimentaires.

Mais également la révision du Plan local d'urbanisme, menée en collaboration avec la Communauté d'Agglomération et pour laquelle nous ajustons au mieux les visions d'urbanisme en fonction des échanges que nous avons pu avoir avec différents habitants de notre village durant ces dernières années.

Tout ce travail ne peut se réaliser que grâce à l'implication de l'équipe municipale et avec l'appui des agents de tous les services communaux. Je les en remercie chaleureusement.

J'adresse également mes remerciements aux bénévoles et Villésiens engagés qui organisent et participent aux diverses animations du Village. Leurs actions contribuent également à dynamiser la vie locale et favoriser le lien social, c'est pourquoi nous continuerons d'apporter notre soutien aux associations.

Je n'oublie pas nos partenaires institutionnels, Communauté d'Agglomération, Département, Région et Etat avec lesquels nous avons su créer de très bons liens et qui nous permettent d'orchestrer nos projets avec des appuis techniques ou financiers.

Enfin, comme annoncé lors de la cérémonie des Vœux, je proposerai au Conseil Municipal lors du vote du budget 2024, une baisse de la fiscalité et ce malgré le contexte économique difficile pour les collectivités. Bien d'autres communes autour de nous ont fait le choix d'augmenter les impôts. Nous nous y refusons et tenons notre promesse de campagne.

Bien que nous ayons une dynamique d'investissement importante, la maîtrise rigoureuse de notre budget nous le permet.

En conclusion, je souhaite vous réaffirmer notre engagement et notre disponibilité.

Soyez assurés du plaisir pris à vous retrouver lors des cérémonies officielles et événements associatifs.

Nos rencontres de proximité, nos échanges directs et un dialogue régulier sont précieux pour ajuster l'action publique : n'hésitez pas à solliciter vos élus autant que de besoin.

Le Maire, Gaëtan Lièvre

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

VOIRIES, ESPACES PUBLICS & SIGNALÉTIQUES

Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Jean-Yves RIGAUD, Jacky ROQUECAVE, Sandra TESSANDIER

Missions : surveiller l'état de la voirie, participer à l'élaboration du cahier des charges en matière de marché de travaux de voiries, prévoir les travaux d'entretien (élagages, fauchages), la signalétique, le mobilier urbain, réfléchir aux espaces publics (places), entretenir les chemins pédestres si besoin.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Frédéric BORDET, Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Jean-Yves RIGAUD, Jacky ROQUECAVE

Missions : prévoir et planifier l'entretien des bâtiments existants ou les améliorations à apporter.

RÉSEAUX SECS ET HUMIDES

Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Pascale LAURENT, Jacky ROQUECAVE

Missions : anticiper les travaux de réseaux avant réfections de voiries.

URBANISME, PLU, AMÉNAGEMENTS

Frédéric BORDET, Béatrice CARRA, Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Pascale LAURENT, Jean-Yves RIGAUD

Missions : suivi de l'ensemble des questions relatives au droit de préemption et au PLU, études, instructions et délivrances des autorisations d'occupation des sols (déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, ...), utilisation du domaine public, relations avec les concessionnaires de réseaux secs et humides, gestion et mise en valeur des espaces et infrastructures publics et problématiques d'érosion.

FLEURISSEMENT

Anne-Laure ARENS-REUTHER, Michel DUTREMBLE, Pascale FRAIROT, Jérôme GREFFET, Pascale LAURENT, Christiane LIÈVRE, Serge MALFRAY, Sandra TESSANDIER

Missions : travailler sur les domaines d'aménagement des espaces fleuris, d'implantations d'arbres et choix des essences pour le fleurissement.

AÎNÉS

Pascale LAURENT, Béatrice CARRA

Missions : organiser le repas des aînés et proposer des actions en faveur des aînés, piloter et suivre les plans "canicule", "pandémie".



ÉCOLE, PÉRISCOLAIRE, PETITE ENFANCE

Béatrice CARRA, Gaëtan LIÈVRE

Missions : relations avec l'association des parents d'élèves, représentation de la commune au sein du conseil d'école, participer et suivre la mise en place d'un conseil municipal d'enfants puis l'animer, relation avec la CCBPD pour le relais d'assistantes maternelles (Joujoubus).

COMMUNICATION & NUMÉRIQUE

Béatrice CARRA, Florence MENU, Michel DUTREMBLE, Jean-Yves RIGAUD

Missions : soumettre des idées pour le site internet et l'application PanneauPocket, préparer le bulletin municipal, promouvoir les actions de la commune.

ENVIRONNEMENT

Florence MENU, Jacky ROQUECAVE, Sandra TESSANDIER

Missions : organiser et communiquer sur les actions citoyennes (journée de nettoyage de printemps...).

FÊTES ET CÉRÉMONIES, VIE ASSOCIATIVE

Anne-Laure ARENS-REUTHER, Frédéric BORDET, Michel DUTREMBLE, Jacky ROQUECAVE, Sandra TESSANDIER

Missions : réfléchir et émettre des propositions sur les événements et cérémonies qui animent la commune toute l'année, organiser les manifestations (vœux du maire, remise de médailles, cérémonies officielles...), organiser et gérer en lien avec les associations le calendrier des fêtes.

DÉVELOPPEMENT RURAL, ÉCONOMIQUE & TOURISME

Anne-Laure ARENS-REUTHER, Céline BOURDIN, Béatrice CARRA, Florence MENU, Gaëtan LIÈVRE, Sandra TESSANDIER

Missions : tirer parti des complémentarités entre ville et campagne, valoriser les ressources du territoire, promouvoir la commune au niveau touristique, représenter la commune dans les différentes instances liées au tourisme et coordonner les actions entreprises en la matière.

LES ÉLUS



Gaëtan LIÈVRE
Maire



Béatrice CARRA
1^{re} adjointe



Jacky ROQUECAVE
2^e adjoint



Sandra TESSANDIER
3^e adjointe



Anne-Laure ARENS-REUTHER
Conseillère municipale



Frédéric BORDET
Conseiller municipal



Céline BOURDIN
Conseillère municipale



Florence MENU
Conseillère municipale



Michel DUTREMBLE
Conseiller municipal



Pascale FRAÏROT
Conseillère municipale



Jérôme GREFFET
Conseiller municipal



Pascale LAURENT
Conseillère municipale



Jean-Yves RIGAUD
Conseiller municipal

Service scolaire



Une école élémentaire
Un accueil périscolaire



Une école maternelle



Un restaurant scolaire

ATSEM **Marie-Odile CHERMETTE**

Entretien des locaux **Aurélie JAMBON, Adeline MEUNIER**

Restaurant scolaire **Angélique MERLE, Adeline MEUNIER, Corinne POULY**

Garderie **Marie-Odile CHERMETTE, Corinne POULY**

LE PERSONNEL COMMUNAL

Service technique



Bâtiments/voiries
Alain CHANRION
Espaces verts
Aurélie JAMBON

Service administratif



Direction générale
Nadège CHOPIN
Secrétariat de mairie
Angélique MERLE

LE BUDGET 2023

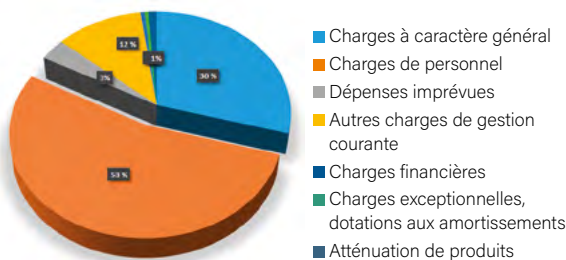
L'ÉQUILIBRE DU BUDGET 2023

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023	Recettes	Dépenses
Fonctionnement.....	884 659.50 €	541 993.00 €
Autofinancement des investissements.....		342 666.50 €
Investissements.....	1 634 732.96 €	1 634 732.96 €
Total.....	2 519 392.46 €	2 519 392.46 €

LE FONCTIONNEMENT > Les dépenses

LIBELLÉ	2023
Charges à caractère général.....	159 650.00 €
Charges de personnel.....	290 543.00 €
Dépenses imprévues.....	18 500.00 €
Autres charges de gestion courante.....	61 755.00 €
Charges financières.....	2 900.00 €
Charges exceptionnelles.....	1 100.00 €
Dotations aux amortissements.....	1 945.00 €
Atténuations de produits.....	5 600.00 €
Sous-total.....	541 993.00 €
Virement à la section d'investissement.....	342 666.50 €
TOTAL.....	884 659.50 €

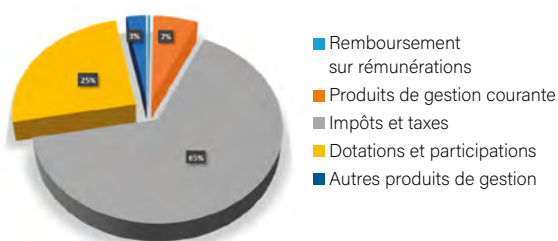
Dépenses de fonctionnement



LE FONCTIONNEMENT > Les recettes

LIBELLÉ	2023
Remboursement sur rémunérations.....	1 500.00 €
Produits de gestion courante.....	33 580.00 €
Impôts et taxes.....	340 000.00 €
Dotations et participations.....	130 546.00 €
Autres produits de gestion courante.....	15 000.00 €
Produits exceptionnels.....	400.00 €
Total recettes réelles.....	521 026.00 €
Excédent de fonctionnement reporté.....	363 633.50 €
TOTAL.....	884 659.50 €

Recettes de fonctionnement



Le budget primitif de la commune constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il doit être voté par l'assemblée délibérante au plus tard le 15 avril de l'année en cours. Le budget 2023 a été préparé dans un contexte inflationniste mais avec une volonté de maintien d'un bon niveau d'autofinancement des investissements.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles représentent environ cinq cent-quarante-deux-mille euros (541 993.00 €). Elle se répartissent en 8 postes :

- **Les frais de personnel** représentent structurellement la part la plus importante des dépenses de fonctionnement, **53%**, comme dans toutes les communes.
- **Les charges générales** représentent **30%** des dépenses (achats, locations, prestations de services, fluides, frais d'entretien et de réparations).
- **Les autres charges de gestion courante**, **12%** des dépenses, comprennent les subventions versées par la commune aux associations locales, les indemnités des élus.
- **Les intérêts d'emprunt** constituent la dépense essentielle des charges financières pour **5%** des dépenses.
- **Les dépenses imprévues** représentent **3%** des dépenses quant aux **charges exceptionnelles** (bourses et prix, titres de recette annulés), elles représentent **0.2%**, **les dotations aux amortissements 0.3%** et **l'atténuation des produits** (fonds national de péréquation) **1%** des dépenses.

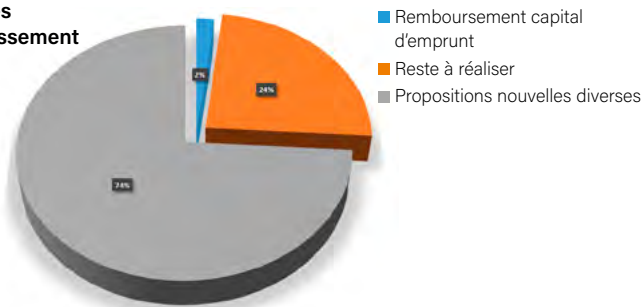
Comment sont financées ces dépenses de fonctionnement ?

Pour l'essentiel par les impôts locaux (taxes foncière et d'habitation sur les résidences principales) **65%** et par les dotations de l'État **25%** représentant nos recettes.

L'INVESTISSEMENT > 1 634 732.96 € de dépenses prévisionnelles sont consacrées en 2023 aux projets

CHAPITRES	Libellés	Montant
16.....	Remboursement capital emprunt.....	30 265.00 €
20-21.....	Restes à réaliser.....	394 730.00 €
20-21-23.....	Propositions nouvelles diverses.....	1 209 737.96 €
TOTAL		1 634 732.96 €

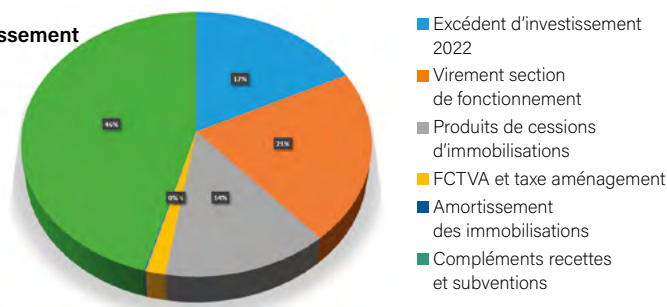
Dépenses d'investissement



Comment sont financés ces investissements ?

Ces dépenses d'investissement sont financées par le virement de la section de fonctionnement (autofinancement) **21%**, par l'excédent d'investissement de 2022 pour **18%**, par la vente de foncier (délaissés de voiries et ancienne poste) **14%**, par la taxe d'aménagement **0.5%**, par le fond de compensation de la **TVA 2%**, par les subventions attendues **40%** et complément de recettes pour **4.5%**.

Recettes d'investissement



Les reports d'investissements de l'année 2022 sont inscrits à hauteur de **394 730.00 €** pour 24%, ils concernent :

- acquisitions de matériels (site internet communal, véhicule électrique, extincteurs...) 43 500.00 €
- cimetière (opération administrative de reprises concessions) 16 602.00 €
- travaux voiries 139 628.00 €
- salle associative du tacot 3 000 €
- travaux école, salle culturelle jeunesse 100 000.00 €

Les dépenses nouvelles d'investissements :

- acquisitions de matériels (extincteurs, matériel et outillage de voirie, matériel de bureau et informatique, mobilier) 18 500.00 €
- achat de terrains 10 000.00 €
- maison rurale de santé pluridisciplinaire 573 512.00 €
- cimetière (procédure reprise concession et achat second columbarium) 27 398.00 €
- travaux de voiries 75 000.00 €
- travaux bâtiments communaux (extension restaurant scolaire, préau école, travaux auberge...) 388 000.00 €
- gestion durable des espaces verts (plantations arbres, arbustes, achat pots...) 10 000.00 €

LES TAUX D'IMPOSITION

La municipalité a souhaité maintenir les taux de fiscalité 2022. Seule les bases d'imposition ont subi une augmentation de 7.1% correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur une année. Quant au taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, il est de nouveau soumis au vote du conseil municipal à compter de 2023 sur les résidences secondaires.

Les taxes	Taux 2023
Taxe foncière bâtie.....	27.92 %
Taxe foncière non bâtie.....	19.93 %
Taxe habitation sur RS.....	15.11 %

LES TRAVAUX

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

La commune a fait le choix d'équiper son service technique d'un véhicule utilitaire électrique. Choisir un véhicule à faible émission montre notre volonté à s'inscrire dans une démarche de transition écologique et dans la lutte contre la pollution de l'air.



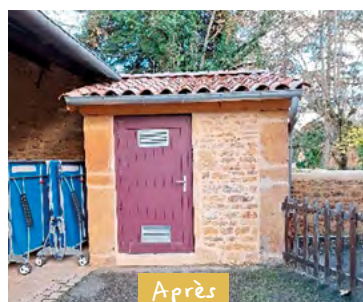
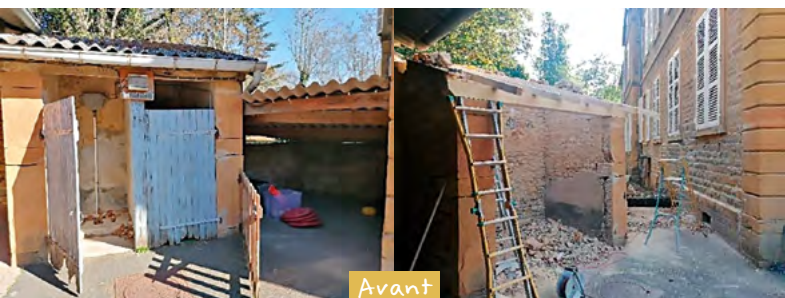
Coût d'acquisition : 35 340,00 € TTC
Subvention du conseil départemental : 4 278,00 €

TRAVAUX DE RÉFECTION & DE SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE



Construit à la fin du XIX^e siècle, le préau de l'école a subi l'outrage des ans. Aussi des travaux de mise en sécurité doivent être réalisés afin de garantir des conditions d'utilisation optimum à l'accueil des enfants. Pour ce faire, des études de structures ont été nécessaires ce qui

a entraîné des retards dans sa réalisation. Les travaux interviendront sur le 1^{er} semestre 2024.



Par ailleurs, les anciens WC dans la cour de l'école n'étant plus fonctionnels depuis plusieurs années, ils ont été réhabilités en local de rangement pour les jeux de cour.

Montant travaux : 65 348,15 € TTC
Subvention de l'Etat : 25 966,00 €
Subvention du conseil départemental : 14 837,00 €

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE

L'année de construction du bâtiment de la mairie date d'avant 1949 et dispose d'une surface utile habitable d'environ 280m² comprenant 3 niveaux. Une première tranche de travaux a été initiée dans les années 1980 et une seconde lancée en 2020 par la mise en accessibilité du RDC notamment pour le bureau d'accueil de la mairie (faux plafond isolant, éclairage basse consommation, création d'un WC et banque accueil pour PMR).

Le deuxième étage non exploité jusqu'alors a permis la création d'une salle culturelle jeunesse dont les travaux portaient sur l'isolation des combles, le cloisonnement, le remplacement des menuiseries par du double vitrage, la mise en place de toilettes et d'éclairage basse consommation. À la suite de ces travaux et après un premier diagnostic, la partie que nous ne souhaitions pas aménager et que nous pensions isoler sommairement était en réalité non pourvue d'isolation en toiture et sur les murs de périphérie. C'est pourquoi, nous avons eu à cœur de terminer les travaux d'isolation de l'étage afin de réduire la consommation énergétique de l'ensemble du bâtiment. En dernier lieu, l'employé municipal a œuvré à la réfection en peinture des menuiseries existantes permettant ainsi la mise en valeur du bâtiment.

Montant travaux : 34 509,12 € TTC
Subvention du conseil départemental : 15 820,00 €



SALLE CULTURELLE JEUNESSE

La commune a souhaité réhabiliter au dernier étage de la mairie une pièce d'une surface au sol de 100 m² non exploitée depuis plusieurs années. Cette salle est enfin opérationnelle depuis peu. Appelée "salle culturelle jeunesse" elle est destinée à accueillir les associations Villésiennes pour des activités manuelles, culturelles et pour des réunions.

À travers ce projet, la municipalité a voulu répondre à un besoin en matière d'équipement puisque cette salle vient en complémentarité de la salle associative du tacot construite en 2018. Elle contribuera ainsi à la création et au maintien des liens sociaux dans la commune.

Montant travaux : 97 415.00 € TTC
Subvention Etat : 9 448.00 €
Subvention Région : 12 106.00 €
Subvention Département 10 090.00 €



PROJET DE MAISON RURALE DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE ET D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Après avoir conduit les études de faisabilité en 2022, la municipalité a signé une convention de mandat avec la société publique locale Beaujolais Saône Aménagement (BSA) dont nous avons souscrit au capital depuis 2021 pour qu'elle nous accompagne dans la réalisation de nos deux projets. Ainsi a été menée en concertation avec la commune, la consultation pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de missions de contrôle techniques (CT) et de coordination sécurité protection de la santé (SPS).

A l'issue de la procédure, ont été retenus :

MAISON RURALE DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

- Cabinet de maîtrise d'œuvre "Escale architecte" pour un montant de 60 200.00 € HT
- Mission CT "Alpes contrôles" pour un montant de 4 196.00 € HT
- Mission SPS "Pascal SANHARD" pour un montant de 3 745.00 € HT

RESTAURANT SCOLAIRE

- Cabinet de maîtrise d'œuvre "Etudes CHAPEAUX" pour un montant de 32 950.00 € HT
- Mission CT "Alpes contrôles" pour un montant de 3 340.00 € HT
- Mission SPS "Pascal SANHARD" pour un montant de 2 250.00 € HT

Une réunion s'est ensuite tenue en mairie avec les cabinets retenus et BSA afin d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de l'avant-projet qui sera proposé à la commune ultérieurement et qui permettra la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Le montant prévisionnel de ces derniers est fixé à 700 000.00 € HT pour la maison rurale de santé et à 280 000.00 € HT pour l'extension du restaurant scolaire.

Il nous a été notifié par le conseil régional l'attribution d'une subvention de 50 000.00 € et de 58 060.00 € par le conseil départemental pour l'extension du restaurant scolaire.

Début 2024, nous solliciterons de nouveau l'État pour compléter l'aide aux travaux du restaurant scolaire.

S'agissant de la maison rurale de santé, le projet de travaux fera également l'objet d'une demande d'aide auprès des partenaires publics.

Comme à l'accoutumée, nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites de ces dossiers lors d'une prochaine lettre d'information.

LES TRAVAUX VOIRIES - ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX - ÉCLAIRAGE PUBLIC

TRAVAUX DE VOIRIES

La municipalité, consciente de la nécessité de réaliser des opérations de réfection de voiries, a investi massivement dans la réhabilitation et/ou la sécurisation de ses voiries communales. Les travaux ont été effectués par la société THIVENT, titulaire du marché et sous la maîtrise d'ouvrage du cabinet AINTEGRA. C'est un montant total de 164 193 € T.T.C qui a été dédié pour la réfection des voiries suivantes :

- Chemin de la poudrière
- Chemin de Tous Vents
- Impasse des Sarments
- Chemin de Cosset
- Impasse du Chardonnay
- Impasse du Crêt de la Farge
- Chemin des Carrières
- Chemin de la Pénrière
- Chemin de la Vieille Vigne
- Chemin des Rues
- Chemin du Bancillon
- Chemin des Navoureux
- Chemin de Saint Abram



TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

S'agissant des travaux d'enfouissement des réseaux dont la compétence est déléguée au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) sur Cosset et la Pénrière, ces derniers sont terminés. Avec cette opération, ce sont 50 % des réseaux de la commune déjà enfouis. À ce titre, la commune a engagé la somme de 10 441,00 € T.T.C pour les prestations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'opérateur ORANGE.

Nous poursuivons ces projets d'enfouissements sur d'autres hameaux sur les prochaines années.

Après application de l'abattement de 40 % fait aux communes, le montant des travaux fiscalisé par le SYDER, s'élève à 225 360 € pour Cosset et 175 785 € pour la Pénrière.



DÉMARCHE PERFORMANCIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune s'est inscrite dans le cadre du projet mené par le SYDER ayant compétence en la matière afin de réduire les coûts de consommations électriques. Les travaux ont permis de passer à un éclairage Led avec à terme, une baisse de la luminosité de 70 % entre 23h00 et 5h00 du matin. Les travaux ont été évalués à 129141,00€ pour lesquels le conseil départemental nous a soutenu à hauteur de 27328,00€.



URBANISME

Ce sont 59 dossiers de demandes d'urbanisme qui ont été déposés en mairie ou via la plateforme de dématérialisation et se déclinant comme suit :

- 28 demandes préalables de travaux
- 3 demandes de permis de construire
- 22 certificats d'urbanisme
- 6 déclarations d'intention d'aliéner

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'effectuer une demande préalable de travaux lorsque vous souhaitez :

- Changer de fenêtres
- Poser une clôture
- Poser des panneaux photovoltaïques
- Construire une piscine, un abri de jardin, une véranda
- Faire un ravalement de façade

- Modifier ou restaurer votre toiture
- Changer la destination de certains locaux

▪ ...

Dès la fin des travaux, il est souhaitable de faire une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (*Cerfa 13408*09*). La non réalisation de cette démarche peut entraîner des problèmes d'ordre administratif lors de la vente de votre bien.

CIMETIÈRE

Comme indiqué dans la dernière Lettre d'Information Communale parue en octobre 2023, la Commune est entrée en phase de mise en conformité de son cimetière avec les dispositions légales en vigueur.

La réglementation impose à chaque commune de France d'avoir à disposition dans son cimetière un terrain consacré à l'inhumation des défunts cinq fois plus étendu que l'espace présumé nécessaire annuellement (Art. 2223-2 du CGCT). Actuellement, Ville-sur-Jarnioux ; comme beaucoup d'autres communes ; n'est plus en mesure de répondre à cette obligation et ceci s'explique en partie par l'absence de reprise d'un certain nombre d'emplacements occupés sans titre de concession ou de concessions manifestement en état d'abandon depuis de longues années.

Au-delà du respect pur et simple de la Loi, la municipalité souhaite réorganiser son cimetière afin de notamment pouvoir y proposer par la suite des emplacements destinés aux cavurnes et y aménager un jardin du souvenir ainsi qu'un second columbarium.

La première étape vise à recueillir des informations sur ces emplacements signalés par des panneaux, invitant toute personne susceptible de fournir des renseignements à se présenter au secrétariat de mairie.

Si la Loi garantit au défunt dépourvu de concession d'être inhumé pendant 5 ans au sein d'une sépulture individuelle du terrain commun, celle-ci impose l'acquisition d'une concession moyennant finance au-delà de ces 5 années.

Il semblerait alors que cette règle n'ait pas toujours été appliquée par le passé et que des emplacements soient encore aujourd'hui occupés sans pour autant que cet usage ; bien que durable ; ne confère en réalité de droits aux familles des défunts sur lesdites sépultures.

Au terme de ces recherches, il sera donc permis à la Commune d'effectuer les reprises de ces emplacements si aucun héritier ne venait à se manifester en mairie, soit

en possession du titre de concession correspondant, soit avec la volonté d'acquérir la concession pour une durée et dans les conditions prévues au règlement du cimetière communal.

Il sera aussi question des reprises des concessions arrivées à terme échu et pour lesquelles les ayants-droits n'ont pas fait valoir leur droit à renouvellement dans les deux ans suivant l'échéance, malgré la signalétique apposée sur les tombes et les relances écrites effectuées par le secrétariat de mairie. La liste des concessions concernées définie par arrêté du Maire sera affichée au cimetière et en mairie avant lancement des opérations de reprises.

Enfin, les emplacements concédés pour une durée de 30 ans ou plus qui ne sont pas encore arrivés à échéance mais aussi les concessions perpétuelles, qui n'ont pas reçu d'inhumation depuis au moins 10 ans, pourront également faire l'objet d'une procédure de reprise lorsque leur état d'abandon manifeste le justifiera.

L'état d'abandon peut par exemple être caractérisé par la prolifération de végétation, la vétusté ou la détérioration du monument... Il est acté par 2 procès-verbaux suivant les constats effectués par le Maire à au moins un an d'intervalle, auxquels les ayants-droits sont priés d'assister par différentes voies d'affichage public et par courrier si leurs coordonnées sont connues des services de la mairie, et au cours desquelles ils sont invités à formuler leurs observations.

Il s'agit d'un travail d'envergure, qui s'étendra sur plusieurs années, mais nécessaire du fait que ces opérations n'aient pas été menées depuis longtemps et dont le suivi sera maintenu par la suite pour assurer une gestion optimale du cimetière communal et de ses aménagements.

Voilà donc toute la nécessité pour la Commune d'obtenir tout renseignement utile que vous pourriez détenir. De même, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur l'acquisition ou la situation d'une concession, le règlement du cimetière, les modalités de reprises en cours...

FLEURISSEMENT

Comme depuis 2018, Ville-sur-Jarnioux a participé au concours de fleurissement, en concurrence avec 24 autres communes de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Nous concourons dans la catégorie développement durable.

Dans ce cadre, nous avons sélectionné des plantes nécessitant moins d'eau que celles en place jusqu'alors et mis en place des vivaces dans différents massifs.

En jardinière nous avons associés des Dentelaires aux petites fleurs bleues à des Gazanias d'un orange vif.

Nous avons également repensé deux massifs aux différentes entrées du village ; au parking sud et en venant de Jarnioux, avec des Agapanthes bleues et des Gaura blanches. Ces plantes se sont bien installées et nous espérons qu'elles s'épanouiront davantage cette année.

Autre nouveauté, à la Maladière, où 2 massifs ont été créés avec encore une fois des plantes nécessitant peu d'eau (Romarin, Lavande, Aster, Verveine de Buenos Aires...).

Maintenant qu'elles sont en place, les pluies devraient presque suffire à les hydrater.

Le 21 octobre 2023, nous avons remporté le prix **d'encouragement au concours.**

Notre objectif est de continuer nos réflexions pour nous adapter et implanter de nouvelles espèces qui s'adaptent au manque d'eau et surtout aux restrictions qui nous incombent tous.

Nous avons à cœur que vous soyez bien dans votre village et que les visiteurs apprécient de le traverser et viennent avec plaisir le visiter. Si vous nous croisez la tête dans les massifs, les mains dans la terre, n'hésitez pas à nous donner votre avis et vos idées !

Astuces

DES PLANTES BRILLANTES

Les plantes vertes finissent par prendre la poussière. Pour lustrer leurs feuilles, utilisez l'intérieur d'une peau de banane. Au besoin, passez ensuite un mouchoir en papier pour ôter le dépôt blanc.

DÉSHERBER AVEC L'EAU DES POMMES DE TERRE

Plutôt que de jeter l'eau de cuisson de vos pommes de terre dans l'évier, répandez-la en pulvérisations dans les endroits stratégiques de votre jardin : c'est un désherbant efficace, qui a en outre l'avantage d'éloigner certains insectes, dont les pucerons.



Remise trophées à Belmont-D'azergues avec les élus de la commission et les bénévoles

Aide Vélo

Nous vous rappelons que la commune a souhaité s'inscrire depuis 2022 dans la continuité de la démarche d'aide à l'achat d'un vélo instaurée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

Depuis sa mise en place ce sont 12 dossiers qui ont été subventionnés par la municipalité pour un coût global de 1 050 €. Ce dispositif va perdurer jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est utile de vous rappeler que pour demander le versement de cette aide auprès de la commune, il convient au préalable :

- D'acquérir un vélo dans les magasins situés exclusivement sur le territoire des 18 communes de la CAVBS,
- De demander une 1^{re} aide à l'achat de votre vélo auprès de la CAVBS,
- **De déposer ensuite auprès du secrétariat de mairie, le courrier délivré par la CAVBS vous octroyant l'aide et un relevé d'identité bancaire.**

La commune vous versera ensuite une subvention dans la limite de 100 € pour un vélo neuf et 50 € pour un vélo d'occasion (incluant les vélos électriques).



L'ÉCOLE ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024



63 élèves inscrits pour la rentrée 2023 répartis en 3 classes :

- **Petite à grande section** 20 élèves Enseignante : Valérie MOUNIER - ATSEM : Marie-Odile CHERMETTE
- **CP-CE2** 25 élèves Enseignante : Mélanie DEVIGNE
- **CM1-CM2** 18 élèves Enseignante : Ophélie LESCUYER, également directrice de l'école.

Françoise WHITELEY, AESH (Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap) intervient auprès des enfants de l'école.

Cette année le projet pédagogique porte sur la sensibilisation à l'architecture et s'intitule "je suis architecte".

L'éducation des futurs citoyens que sont les élèves

passer inévitablement par la sensibilisation à leur environnement. L'appropriation du cadre de vie, et en particulier des architectures qui nous entourent, fait donc partie des enjeux de notre société. L'architecture véhicule des valeurs relatives à une instruction

civique, à une éducation esthétique et à des savoirs d'un apprentissage technique.

L'objectif de ce projet est de mettre tous les élèves de l'école en situation d'architecte, après avoir travaillé sur la maison, les maisons du monde, la ville et découvert quelques grands noms et monuments de l'architecture.

Ce projet sera travaillé dans tous les domaines enseignés à l'école : littérature, mathématiques, arts, histoire...

Dans le cadre du projet d'école, un partenariat a lieu avec l'association Patrimoine et Traditions dont les membres partageront leurs connaissances sur le Village.

Également plusieurs sorties au programme avec pour objectif la découverte du patrimoine local !



JUIN 2023 - À l'occasion du dernier jour d'école avant les grandes vacances d'été tant attendues, la municipalité a offert aux CP des livres choisis par leur enseignante. Les CM2 ont quant à eux reçu un set d'écriture et une calculatrice conforme à celle demandée par les établissements d'enseignement secondaire ; de quoi être bien équipés pour leur entrée au collège. Le Sou des Écoles a aussi offert des "SmartGames" aux élèves de grande-section pour marquer leur passage en CP.

ÉTAT-CIVIL 2023

Deux naissances ont été omises dans notre précédente édition :

- OTTEN Raphael 28 juin 2022
- PILOU Charlie 12 septembre 2022

NAISSANCES

- BASTION Victor 20 août
- BICREL Eywen 18 août
- DEBRUN Côme 16 mai
- DEBRUN Gabin 16 mai
- MATUR Zoé 20 juin

Bienvenue à Zoé MATUR née le 20 juin 2023 à son domicile sur Ville-sur-Jarnioux, événement non survenu dans l'Etat civil de la commune depuis près de 60 ans. Félicitations à ses parents Michaël et Mathilde.

MARIAGES

- Mme CHRÉTIEN Florence & M. MENU Jessy 14 janvier
- M. GREFFET Jérôme & Mme LARGE Dorianne 6 mai
- M. LESEURRE Sylvain & Mme MESNIL Anne 3 juin

- M. FEBVRE Arnaud & Mme ROSSIGNOL Hélène 24 juin
- Mme MICHEL Pauline & M. ROYBET Vladimir 2 août

DÉCÈS

- BOURDON Maurice
- CARSOULLE Joël
- CORNE Michelle épouse LEPINE
- DUGELAY Alain
- FAVROT Denise épouse THION
- TABOURIN Marie-France épouse BARTUSZ

CONSCRITS DE LA CLASSE EN 3

C'est sous un soleil radieux que les conscrits ont pu défiler dans les rues du centre bourg dans la joie et la bonne humeur en ce dimanche 19 mars 2023.



FEU D'ARTIFICE DU 15 JUILLET 2023

Comme à l'accoutumée, la municipalité a offert aux Villésiens le feu d'artifice tiré depuis l'école à l'occasion de la fête nationale.



La soirée avait commencé par un repas organisé et servi par la classe en 4 qui a également poursuivi ce moment festif avec le traditionnel bal.



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Se sont réunis le conseil municipal adultes, le conseil municipal des enfants (CME), la fanfare "l'écho du Beauvallon", et les citoyens pour rendre hommage à tous ceux qui se sont battus entre 1939 et 1945 pour défendre la liberté et la démocratie.

Après un arrêt au monument aux morts et la lecture du discours officiel de M. Sébastien LECORNO, Ministre des Armées et de Mme Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire, les enfants du CME ont à leur tour pris la parole pour lire une poésie de Paul Eluard "Liberté". Cette commémoration s'est terminée par le dépôt de gerbe et le verre de l'amitié.



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La municipalité, le conseil municipal des enfants (CME) et les Villésiens ont accompli leur devoir de mémoire en commémorant, autour du monument aux morts, la signature de l'Armistice à Rethondes, entre la France et l'Allemagne, qui met fin à la Première Guerre mondiale, le 11 Novembre 1918.

Le Maire a lu le discours officiel rendant hommage à celles et ceux qui s'engagent pour leur nation.

Puis les noms des morts pour la France tombés au combat en 2023 en opérations extérieures ont été cités.

Une minute de silence a été observée et une gerbe déposée au pied du monument.

Les enfants du CME ont lu un texte de Jacques Hubert FROUGIER "Folie meurtrière".

Un verre de l'amitié offert par la municipalité a clôturé cette cérémonie.



REPAS OFFERT AUX AÎNÉS DE 70 ANS ET PLUS

Une soixantaine de personnes ont participé au repas qui s'est tenu le 10 décembre 2023 à la salle associative du Tacot. Le traiteur "1001 saveurs" a assuré un repas de qualité et l'orchestre "Fred KOLHER" a fait chanter et danser une assemblée conquise par sa prestation.

Pour les aînés n'ayant pu se déplacer, les élus, accompagnés des enfants du CME ont procédé à la distribution de 53 colis gourmands.



VŒUX DU MAIRE



Samedi 20 janvier 2024 à la salle associative du Tacot, le Maire Gaëtan LIÈVRE a présenté ses vœux à la population qui s'est déplacée nombreuse pour l'occasion.

Entouré des élus du conseil municipal, d'enfants membres du CME, du Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône Pascal RONZIÈRE, ainsi que de quelques élus des communes membres de la CAVBS, il a résumé les actions réalisées à mi-mandat et a présenté les projets 2024.

Il a insisté sur la hausse de l'investissement durant ce mandat, tout en maîtrisant le budget puisqu'une baisse de la fiscalité communale sera proposée au vote du budget 2024.

Profitant de cette prise de parole, il a remercié l'ensemble des services municipaux, l'équipe enseignante et les différentes associations de la commune qui contribuent à notre qualité de vie.

Rejoins par la Vice-Présidente du conseil départemental Martine PUBLIÉ, du conseiller délégué départemental Christian VIVIER-MERLE, les élus ont pu poursuivre les échanges avec la population présente autour d'un moment convivial.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 9 septembre 2023, Ville-sur-Jarnioux a organisé son premier Forum des Associations.

Nous remercions les 5 associations représentées de leur présence et espérons que d'autres les rejoindront dès l'année prochaine.

Retour certes mitigé mais qui ne nous décourage pas à faire perdurer cet évènement dans le temps et à le rendre plus attractif à l'avenir.

Un forum des associations qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu de rencontres et d'échanges où toutes les associations sont invitées à présenter et à faire découvrir les activités qu'elles proposent : sports, culture, loisirs créatifs, conscrits... il y en a pour tous les goûts à Ville-sur-Jarnioux. Chacun d'entre nous, petit ou grand, peut s'y rendre pour se renseigner et s'inscrire pour la saison à venir et pourquoi pas aussi devenir bénévole !



AMICALE BOULE VILLESIEENNE

2023 a été une année riche en évènements et résultats.

Nos concours ont tous été complets et se sont déroulés dans une bonne ambiance avec nos amis des sociétés voisines. Remerciement à la Commune et à Gaëtan pour leur aide lors du challenge de la municipalité.

Plusieurs joueurs ont tenté de se qualifier pour les différents championnats de France, et pour la première fois depuis la création de la société en 1995, Aimé AVERLY s'est qualifié pour le tête-à-tête à Oussiat (Ain) où il a atteint les 16^e de finale.

Nous organisons 3 concours par an ainsi que des parties amicales et des entraînements les jeudis après-midi.

Notre société vit bien, venez nous rejoindre pour passer un moment de convivialité !

Hubert Brunel, Président



SOU DES ÉCOLES



Le Sou des Ecoles plus communément appelée "le Sou" est une association à but non lucratif qui réunit les parents des élèves de l'école de notre commune.

L'association, par ses manifestations, crée du lien entre les enfants, entre leurs parents, et avec les membres de notre village.

Aussi et surtout, les actions menées par le Sou permettent de récolter des fonds destinés à soutenir financièrement les initiatives pédagogiques du corps enseignant. Un cercle vertueux !

L'année 2023 écoulée a ainsi permis (entre autres) :

- De se réunir, chaque vendredi et ce jusqu'au mois de juin, autour de goûters pâtissés par les familles et vendus par le Sou aux enfants pour leurs goûters,
- De partager, pour les enfants et leurs parents, un cinéclub avec le visionnage du film *Mon voisin Totoro*,
- De remettre au goût du jour une brocante au cœur de notre village,
- D'organiser la kermesse de l'école,
- D'accueillir les nouvelles familles au sein de l'école en septembre 2023,
- D'offrir aux enfants une fête d'Halloween,
- D'assurer la deuxième édition du marché de la Saint Nicolas sur la place du village.

En parallèle le Sou a participé au financement de sorties scolaires (prise en charge du coût de transport), d'achat de matériel (achat de mur sonore et d'Ipads notamment), de livres, etc.

Lors de son assemblée générale ordinaire en date du 21 septembre 2023, le bureau du Sou a été renouvelé. Sont désormais membres actifs du bureau :

- Charlotte MATHIAS, ès qualité de Présidente
- Anne DENIS PETITDEMANGE, ès qualité de Vice-Présidente
- Coralie BICREL, ès qualité de trésorière
- Etienne WASSER ès qualité de vice-Trésorier
- Pierre LE GRAND, ès qualité de vice secrétaire
- Sylvain LESEURRE, ès qualité de vice-secrétaire
- Sophie LACROIX, ès qualité de vice-secrétaire

LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS DE THEIZÉ RECRUTE

Le corps des sapeurs-pompiers de Theizé a été créé en 1865, déjà 158 ans aux services de la population. Durant toutes ces années, différents chefs de centre se sont succédés, on peut notamment citer pour les plus récents :

- 1985 à 1995 : Bernard BOURBON
- 1955 à 2004 : Michel BERRY
- 2004 à 2012 : Gérard BRIDAY
- 2012 à 2023 : Bruno DEBRUN
- 2023 à aujourd'hui : Hubert POLLET

La caserne a déménagé du centre de Theizé vers la Croix de Mission en 1997. La première ambulance est arrivée en 1998 afin de rendre un service supplémentaire à la population. La caserne a été agrandie par la suite en 2015.

Les sapeurs-pompiers de Theizé sont dirigés par le chef de centre l'Adjudant-chef Hubert POLLET, assisté par son adjoint le Capitaine Bruno DEBRUN. Le centre est composé de 3 officiers (dont 1 infirmière), 9 sous-officiers, 5 caporaux et 5 sapeurs.

Ils interviennent en premier appel sur les communes de Theizé, Frontenas, Ville-sur-Jarnioux et Moiré. Mais ils peuvent aussi intervenir sur les communes voisines en fonction de la disponibilité des autres casernes.

Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2023, les sapeurs-pompiers ont réalisé 244 sorties d'engins, réparties en 192 sorties de secours à personnes, 23 opérations diverses, 14 incendies, et 15 commandements. Au sein de la commune de Ville-sur-Jarnioux, les sapeurs-pompiers ont réalisé 32 sorties d'engins réparties en 26 sorties de secours à personnes, 2 opérations diverses, 3 incendies, et 1 commandement.



L'amicale remercie chaleureusement la population de Ville-sur-Jarnioux pour l'accueil réservé lors de la distribution des calendriers.

En France, quelques 197 100 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 79% des sapeurs-pompiers de France. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter directement Bruno DEBRUN au 06 80 10 51 13

Chef de centre : Adjudant-chef Hubert POLLET
06 13 50 19 32

Adjoint chef de centre : Capitaine Bruno DEBRUN
06 81 05 11 13

Président Amicale : Sergent-chef Ludovic DEBRUN
06 58 40 29 23

SYSTEM ROCK



ASSOCIATION ORGANISATRICE D'ÉVÉNEMENTS
MUSICAUX À VILLE-SUR-JARNIOUX.

En 2023 :

• **5 mars : "Classique à Ville"**

Concert à l'Église présentant la Chorale "Chant'Arnas" et le trio "1, 2, 3 soleil".

• **17 juin : "Rock à Ville"**

Concert à la Salle des fêtes avec les groupes "Sooty" et "Ici La Terre".

systemrock.vsj@gmail.com

Suivez les actualités sur :

 SYSTEMROCK_VSJ  SYSTEMROCK

À VENIR "APÉRO CONCERT" LE 25 MAI 2024
SUR LA PLACE DU VILLAGE (OU À LA SALLE
ASSOCIATIVE EN CAS DE MAUVAIS TEMPS)

"Ils ont marqué 2023 !"

Bravo à Aimé AVERLY qui s'est qualifié pour les Championnats de France de Boules Lyonnaises 2023. Après la multitude de parties de qualification, Aimé s'est incliné aux portes des huitièmes de finales.

Bravo à Anne Claire LARCENET qui a obtenu la médaille de bronze dans la discipline "Équitation Islandais catégorie Club 2 Tolt simple Seniors" aux Championnats de France d'équitation 2023.

VIE ASSOCIATIVE **17**

L'ASTV



L'Association Sportive de Tir de Ville-sur-Jarnioux (ASTV) a été créée en 1972. Le but de l'association est le tir sur plateaux, dit Ball-Trap. Notre club est affilié à la Fédération Française de Ball-Trap (FFBT). Malheureusement, le stand du Saule d'Oingt a été fermé administrativement en 2018 par le sous-préfet de Villefranche suite à une pétition de certains habitants du hameau de La Varenne.

Malgré cela, en 2023 nous enregistrons 56 licenciés et l'association continue de vivre tant bien que mal en organisant une manifestation par an, soit privée et réservée aux licenciés, soit ouverte à tous.

En 2022, nous avons marqué les 50 ans du club avec une journée tir sur un stand en Isère et un repas à la salle associative le soir.

En 2023, nous avons organisé un Ball-Trap au Saule d'Oingt et cette manifestation était ouverte à tous. Ce ball-trap a été une très grande réussite et une découverte pour beaucoup de Villésiennes et Villésiens. Plusieurs demandes de licences ont d'ailleurs été faites suite à ce week-end.

En 2024, nous pensons organiser un méchoui fin juin/début juillet et aussi une vente à emporter en fin d'année.

Malgré un manque d'entraînement, nous sommes plusieurs licenciés à participer chaque année aux différents championnats régionaux et nationaux de Ball-Trap, avec encore de bons résultats.

Le bureau de l'ASTV est composé de huit membres, tous habitants ou nés à Ville-sur-Jarnioux :

- Président : Jean-Pierre ALEXELINE
06 86 41 43 50)
- Trésorier : Philippe GIRIN 06 03 80 32 60
- Secrétaire : Frédéric SAUNIER
06 50 81 42 53

astv.balltrap@orange.fr



Ball trap 2023



Les médaillés du championnat de la ligue du Lyonnais DTL

LA COMPAGNIE DES LOISIRS...

POUR TOUS !

La Compagnie des Loisirs est une association sportive à Ville-sur-Jarnioux qui a pour objectif de proposer à toutes et à tous et pour tous les âges des activités proches de chez vous !



- Modern jazz
- Yoga
- Qi Gong
- Gym renforcement musculaire
- Karaté
- Arts créatifs
- Eveil corporel & artistique
- Marche sportive

La Compagnie des Loisirs vous souhaite une année riche en sport, culture et en créations !

Renseignements : compagniedesloisirs@live.fr

<http://la.cdl.free.fr/wordpress/>

LES CLASSES

CLASSE EN 4

Le bureau de la Classe en 4 a le plaisir de confirmer les dates pour la fête des Conscrits de la Classe en 4 :

VENDREDI 8 MARS 2024 20h Retraite aux flambeaux avec défilé dans le bourg et soirée à la salle associative de Ville-sur-Jarnioux.

DIMANCHE 10 MARS 2024

- 9 h 00 : photos
- 10 h 30 : messe des Conscrits
- à partir de 11 h 30 : vague des Conscrits
- 12 h 30 : vin d'honneur servi à la salle associative
- 14 h 00 : banquet des Conscrits
- à partir de 19 h 30 : bal des Conscrits

LUNDI 11 MARS 2024 Déjeuner du Retinton (réservé aux Conscrits de la 4 et leurs invités).



La 4 s'est mise en 4 pour la 3 en mars 2023 !

Si vous êtes natives et natifs de la Classe en 4 et souhaitez-vous rejoindre à nous, une seule chose à faire :

Contactez le président de la Classe en 4, Axel CHAHELOT au 06 45 64 70 62 !

À très bientôt !

CLASSE EN 7

Présidente : Lydie CASENOVE

Trésorière : Bernadette DUVAUCHELLE

Secrétaire : Sandrine BERTHIER

Pour nous contacter : classeen7villesurjarnioux@gmail.com

Nous organisons 2 manifestations par an :

- Une soirée avec repas sur place et buvette, au mois de mars, dont le thème est défini en début d'année
- Une vente de saucissons au gène un vendredi en fin d'après-midi, fin septembre ou début octobre en fonction des vendanges.

CLASSE EN 9

La classe en 9 remercie tous les participants pour leur présence à la "Matinée Huîtres" : ce fut un franc succès ! Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous le dimanche 22 novembre 2024 !



3^E MONTÉE HISTORIQUE DES PIERRES DORÉES



Après 5 ans d'absence, le Club Motocycliste Beaujolais a organisé les 2 et 3 septembre 2023 cette manifestation grâce au soutien logistique de notre village (mise à disposition de tables, chaises, barnums, signalétique...) ainsi que la participation de nombreux bénévoles du village absolument nécessaire au bon déroulement de cette démonstration : 120 participants, venant de différentes régions et de Suisse ont pu découvrir notre remarquable paysage coloré, selon leurs commentaires, et évoluer du Saule d'Oingt au Col du Chatoux avec des machines très anciennes dont certaines ont été fabriquées dans les années 1930... et d'autres avec des motos plus rares ou exceptionnelles... La présentation de quelques kartings a pimenté cette journée par leur agilité et efficacité impressionnante.

Suite à la demande des participants et des bénévoles qui ont passé un agréable moment, le Club Motocycliste Beaujolais souhaite pouvoir renouveler cet événement les 7 et 8 septembre 2024 et tient à remercier également les propriétaires et exploitants des terrains sur lesquels nous nous déployons. Sans leur consentement, rien n'est possible. Merci à toutes et tous.

Contact : www.club-moto-beaujolais.fr



COLLECTE AU PROFIT DE LA SPA

Initiée par quatre habitantes de Ville-sur-Jarnioux, une collecte alimentaire au profit des SPA du Rhône a vu le jour fin 2023.

Cette collecte a été une réussite puisque c'est 450 kg de nourriture et environs 4 m³ de couvertures et jouets qui ont été répartis entre les SPA de Brignais et SPA de Marennes. Les instigatrices remercient les donateurs Villésiens et des communes environnantes.

Face à ce premier succès, la création d'une association officielle est en réflexion ainsi que la réalisation d'une deuxième édition sur 2024 à destination de refuges animaliers moins connus mais tout aussi en manque de dons face aux abandons.

Pour plus de renseignements ou si vous souhaitez les rejoindre "soutien.refuges.vsj@gmail.com".



PATRIMOINE & TRADITIONS

Notre association a été créée en 1994 sous la première présidence de Gérard Malfroy-Camine. Marie-France Dupoizat puis Mireille Tournassus lui succèdent. Aujourd'hui Christiane Lièvre dirige notre noble institution. Elle a pour but de :

- 1 Promouvoir et coordonner les diverses initiatives, études, recherches et tous les efforts en vue d'une découverte permanente de la vie et de l'histoire de Ville-sur-Jarnioux.
- 2 Faire partager cette connaissance et respecter son patrimoine.
- 3 Promouvoir et participer à toutes les actions qui contribuent à conserver à ce "Pays" son caractère.
- 4 Resserrer ainsi les liens entre les habitants de ce village.
- 5 Intégrer ces différentes actions dans le cadre de projets d'ensemble élaborés avec les organismes, les associations, groupements, sur le plan national, régional ou local.

ACTIVITÉS 2023

- 21 avril** Conférence à la salle du tacot sur le thème "La petite enfance sous l'ancien régime, les nourrices"
- 27 avril** Nous avons accompagné les élèves de l'école avec Tanguy Leblanc, géologue du Géopark, à la découverte de la géologie à Ville-sur-Jarnioux.
- 2 mai** Sortie botanique avec les élèves de l'école, un botaniste amateur nous a accompagné.
- 6 mai** Le chantier de St-Clair est terminé, Robert Braymand et le Maire, Gaëtan Lièvre posent la dernière pierre.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE Les 16 et 17 septembre 2023

Pour sa 40^e édition, les Journées Européennes du Patrimoine avaient pour thème "le patrimoine vivant". Nous avons proposé deux thèmes : l'eau (sources et lavoirs) et l'astronomie. Une exposition a été présentée les 2 jours à la salle associative.

Dès le vendredi 15 septembre, le public scolaire a participé à l'opération "Levez les yeux !"

En parallèle et uniquement le samedi, un circuit conduit par Robert a permis de découvrir les lavoirs du Vivier – St Clair – Bogat – Cosset et retour par la voie du Tacot.

CONFÉRENCES

20 octobre 2023 à la salle du Tacot : "Tirage du sel, Gabelle et contrebande"

JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS Dimanche 25 juin 2023 à la salle du Tacot "Fêtons 25 ans d'engagement"

3 thèmes d'exposition : **1** Travaux de restauration de l'église Saint-Martin depuis l'année 1950 **2** Ville-sur-Jarnioux d'hier à aujourd'hui **3** L'atelier pierres



GÉO-ÉVÈNEMENT Samedi 14 octobre 2023

Balade du Bourg au Crêt du Py en partenariat avec "Les Amis de la Voie du Tacot"



• Calendrier 2024 •

27 janvier Assemblée générale

9 février 19 h à la salle du Tacot : "La communication entre les végétaux dans la forêt" par Jean-Claude Dubois.

1^{er} juin 30 ans ça se fête !

Le 21 au 23 juin : Journées du Patrimoine de Pays

Tout au long de l'année nous vous proposons :

Atelier pierre responsable 2^e vendredi et samedi du mois. Avec Robert Braymand

Réalisations des murs en pierres sèches utilisant la technique ancestrale des murailliers. La pierre sèche, en maçonnerie, n'est que l'emploi de la pierre brute ou ébauchée, sans mortier à liant. L'homme de l'art parle de maçonnerie à pierres sèches.

Atelier de calligraphie le mercredi après-midi de 15 à 18 h (15 semaines/an). Avec Nicole Wiernsperger

Contact : Christiane Lièvre 06 21 08 05 58

patrimoine.et.traditions265@gmail.com

http://patrimoine-traditions.e-monsite.com

CITOYENNETÉ

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En début d'année 2023 vous avez reçu la visite des agents communaux effectuant la tournée de recensement de la population pour le compte de l'INSEE. C'est une collecte de données essentielle pour établir des statistiques démographiques (structures familiales, catégories socioprofessionnelles, conditions de logement, déplacements et modes de transport, ...).

Ces résultats permettent de déterminer le profil de la population et d'en évaluer les besoins.

Grâce à ces données les collectivités, dont la Commune, peuvent adapter et orienter les projets d'aménagements ou d'améliorations des services et infrastructures collectifs.

C'est aussi par ce biais qu'est déterminée la participation de l'Etat au budget communal.

Répondre à cette enquête contribue à servir l'intérêt général. C'est un devoir civique pour chaque citoyen.

Population
en 2023
838
habitants



RECENSEMENT CITOYEN

Plus communément appelé "recensement militaire", c'est une démarche obligatoire pour tous les jeunes français atteignant l'âge de 16 ans. Ils doivent se présenter en mairie **dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire** avec leur pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile du foyer.

À l'issue une attestation de recensement leur est remise. Ce document est indispensable pour s'inscrire à un examen ou concours (BEP, BAC, permis de conduire...). S'en suivra la réception de leur convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



ÉLECTIONS

Le 9 juin 2024 auront lieu les élections européennes.

Nous voterons pour élire nos représentants au Parlement Européen pour une durée de 5 ans. **Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de Ville-sur-Jarnioux en ligne :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE> ou en contactant directement le secrétariat de mairie.

Si vous n'êtes pas inscrit, **vous avez jusqu'au vendredi 3 mai 2024** pour effectuer cette démarche.

DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS :

- **Inscription en ligne via <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>**
- **Inscription via le cerfa n°12669*02 à remettre au secrétariat de mairie.**

Dans les deux cas il faudra fournir une copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (cas général).

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans et qui ont effectué la démarche du recensement citoyen à Ville-sur-Jarnioux sont inscrits automatiquement sur la liste électorale de la Commune.

Votre carte électorale vous parviendra par voie postale au plus tard 3 jours avant le scrutin. Il peut subsister des défauts d'adressage ne permettant pas à La Poste d'en distribuer certaines. Dans ce cas, elles seront à disposition des électeurs concernés au bureau de vote le jour du scrutin.

Enfin, si vous pensez ne pas pouvoir aller voter ce jour-là, vous avez la possibilité de donner procuration à un tiers de confiance. Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez désigner un mandataire qui est inscrit sur les listes électorales d'une autre commune ou d'un autre consulat que vous.

En ligne sur <https://maprocuration.gouv.fr> ou via le cerfa n°14952*03.

Il vous faudra vous présenter en commissariat, gendarmerie ou consulat pour faire valider votre procuration.

Plus de renseignements en mairie ou sur :
<https://www.ville-sur-jarnioux.fr/elections/>



LA PROPRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !

C'est pourquoi l'opération de grand nettoyage de nos chemins et sentiers sera renouvelée cette année.

Une vingtaine de volontaires ont répondu présents l'année dernière malgré une météo maussade. Nous soulignons également l'action de la Société de Chasse, qui œuvre tout au long de l'année à l'entretien et l'accessibilité des différents chemins de notre Commune.

Nous les remercions encore et vous invitons vivement à vous mobiliser à leurs côtés le 27 avril 2024.

La municipalité fournit gants et sacs et se charge de l'acheminement en déchetterie. Les participants sont conviés à partager le verre de l'amitié à l'issue de cette matinée.

NOUVEAUTÉ : le Conseil Municipal des Enfants, soucieux de l'environnement dans lequel ils évoluent, réfléchit actuellement à l'organisation d'un jeu avec récompenses à la clé pour mobiliser le plus grand nombre d'entre vous !



PARTICIPATION CITOYENNE

Le 19 septembre 2022, monsieur le Sous-Préfet Jean-Jacques BOYER, le commandant de gendarmerie Clément DE MAILLARD et le maire Gaëtan LIÈVRE ont signé le protocole de Participation Citoyenne dont le Conseil Municipal avait préalablement voté la mise en place le 27 juin 2022.

Les référents sont chargés de signaler les individus au comportement suspect qui semblent surveiller les allers et venus des habitants et/ou les véhicules étrangers au quartier et qui passent régulièrement pour faire du repérage. L'information peut être alors remontée soit aux élus référents ; M. Jacky ROQUECAVE et Mme Anne-Laure ARENS- REUTHER ; soit directement à la Brigade de la Gendarmerie de VAL D'OINGT au 04 74 71 60 02.

Si vous êtes victimes de cambriolages, de violences ou d'infractions nécessitant une intervention d'urgence, composez immédiatement le 17 ou **contacter la brigade de gendarmerie de Val d'Oingt 04 74 71 60 02.**



Pour plus d'information, vous pouvez également télécharger l'application "Ma Sécurité" qui est une application développée par les forces de sécurité intérieure et qui permet de faciliter les échanges avec la gendarmerie ou la police afin de connaître les démarches et les informations relatives à la sécurité de chacun.



QUELQUES CONSEILS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

- ▶ Protéger votre domicile (alarme, détecteur de présence...)
- ▶ Simuler une présence à votre domicile (programmeur de lumière, demander à un voisin d'ouvrir et de fermer les volets chaque jour)
- ▶ Ne laissez pas le courrier s'entasser ou la pelouse trop pousser
- ▶ Ranger vos clés de voiture pour éviter le home-jacking
- ▶ Cacher vos biens de valeur (équipez-vous d'un coffre-fort, prenez des photos de vos bijoux...)
- ▶ Restez discrets sur vos périodes d'absences (pas d'annonce sur le répondeur ou Facebook, faire un transfert d'appel de votre ligne fixe sur portable, prévenez un proche...)
- ▶ En cas d'absence, adhérez au dispositif "Opération Tranquillité Vacances" (formulaire à télécharger sur le site internet gendarmerie)
- ▶ Faites le 17 immédiatement en cas d'événements suspects (démarchage ou repérage dans votre quartier, voir des personnes enjamber une clôture ou passer en véhicule avec des cagoules)



SANTÉ ET SOLIDARITÉ

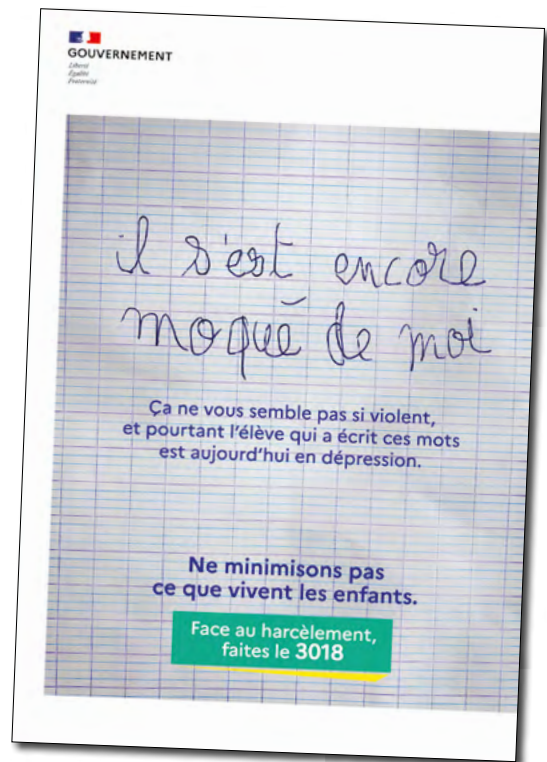
Être solidaire, respecter et se soucier de l'autre, de sa santé, de son bien-être... c'est aussi ça être citoyen !

Cela peut se manifester :

- Par des dons financiers ou de son temps aux associations...
- Par des gestes simples tel que le don du sang dont le besoin est quotidien.
(Pour savoir où donner : <https://dondesang.efs.sante.fr/>)
- Par la sensibilisation et la prévention dès le plus jeune âge.
- Par l'action au quotidien : en écoutant, en signalant, en aidant...



À ce propos, nous vous rappelons qu'un défibrillateur est en service et accessible 24h/24 sur le parvis de la mairie. Son utilisation ne dispense pas d'un appel aux services de secours et d'urgence !



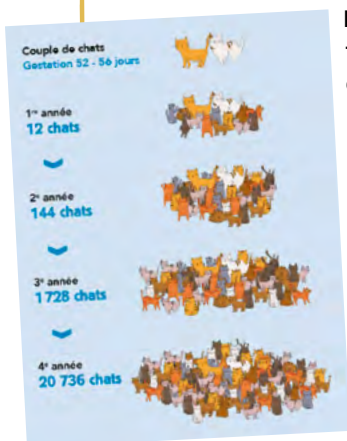
QUELQUES GESTES CITOYENS

► Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes les dispositions nécessaires afin que leur animal n'occasionne pas de nuisances au voisinage ou de troubles sur la voie publique. Ceci afin de garantir santé, tranquillité et sécurité publiques.

La municipalité a signé une convention avec la SPA. Ainsi tout animal trouvé errant et dépourvu de moyen d'identification (puce ou tatouage) peut être conduit au refuge de BRIGNAIS.

L'identification d'un animal domestique est une obligation légale en France.

Aux détenteurs d'animaux identifiés : pensez à actualiser vos données sur le site <https://www.i-cad.fr/> en cas de changement de coordonnées.



Rappel important sur la nécessité de faire stériliser vos chats : un couple de chats peut à lui-seul être à l'origine d'une prolifération considérable voire incontrôlable de chats errants. Cela peut générer de nombreux problèmes, notamment en période de chaleur (nuisances sonores et olfactives, accidents, prolifération de maladies félines...) Pour le bien de tous, y compris de nos amis à 4 pattes, ayez le réflexe "stérilisation".

► Désormais chaque année en raison des épisodes successifs de sécheresse que nous connaissons, notre usage de l'eau est réglementé par arrêté préfectoral. Les consignes de restriction varient régulièrement selon l'évolution de la situation des niveaux des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Particulier, professionnel, collectivité, chacun d'entre nous est concerné, qu'il s'agisse de l'eau du robinet, d'un puits ou provenant des lavoirs.

Toutes les informations sont consultables en mairie, sur le site internet communal ou celui de la Préfecture. Il existe également une carte interactive vous indiquant les consignes en temps réel en fonction de votre situation : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau69/>

► Les horaires applicables aux particuliers pour effectuer des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage sont réglementés par arrêté préfectoral et sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

RAPPEL : LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE.

► L'accès aux déchetteries du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées se fait sur SIMPLE présentation d'un badge que vous pouvez obtenir GRATUITEMENT en mairie.

Reportez-vous en page 28 pour plus d'informations.

SIMPLE et GRATUIT et pourtant...

Cette année encore nous avons été confrontés à des dépôts sauvages de gravats, d'électroménager et déchets divers, déposés çà et là dans notre nature.

Ne sont pas rares non-plus les dépôts d'encombrants et de cartons bruns au pied des points d'apport volontaire qui, on a de cesse de le répéter, ne sont pas destinés à recueillir ce genre de déchets.

En étant contraints de débarrasser et d'acheminer ces ordures en déchetterie sur le temps alloué à l'intérêt général, les agents communaux servent indirectement les intérêts particuliers de ces individus manquant de civisme et/ou de bon sens...

Conseil municipal des enfants

Le mandat 2022-2023 du CME était composé de Clémence DUPERRAY (Maire), Noélyce CARRA (adjointe), Mathis MULATON, Quentin GONCALVES, Inès RIVIERE, Lorélys CARRA et Alexane BRASSART.

Tous ensemble ils ont mené une réflexion pour faire émerger des projets de qualité tant pour la Commune et ses habitants que pour l'école.

Ils peuvent être fiers de cela et nous les félicitons pour leurs initiatives et leur engagement.

Ils ont notamment fait le souhait d'installer un composteur à l'école pour revaloriser les déchets du jardin et de la cantine. Une occasion de faire participer activement leurs camarades d'école à ce geste citoyen.

Les membres du CME sont aussi très investis dans le domaine de la solidarité et ont à cœur de favoriser les liens intergénérationnels. Ils réfléchissent à l'organisation d'une rencontre entre les enfants et les aînés du Village, pourquoi pas le temps d'un après-midi, autour de quelques jeux et gourmandises.

La date est retenue : cet évènement aura lieu le 8 juin 2024 à la salle du Tacot.

En attendant la concrétisation de ce projet, ils se sont portés volontaires et ont pris beaucoup de plaisir à accompagner les élus du Conseil Municipal dans leur **distribution des colis de Noël.**



Astuce déchets nourrissants

Ne jeter plus l'eau de votre poisson rouge aux toilettes. Riche en minéraux, cette eau "sale" gagne à être ajoutée à l'eau d'arrosage.

Le marc de café est lui aussi particulièrement nourrissant pour vos plantes : vous pouvez le mélanger au terreau lorsque vous plantez ou rempotez, ou le saupoudrer autour de vos plantes. Autre avantage : les insectes n'en raffolent pas.

Les sachets de thé peuvent également avoir une deuxième vie : placés au fond des pots de fleurs, ils nourriront la plante et auront un rôle comparable à celui des billes d'argile, en captant et restituant l'eau.

Toujours sur le thème de l'environnement, les membres du CME se sont associés aux élus du Conseil Municipal pour l'organisation de la matinée "**Nettoyage du Village**". Ce sont d'ailleurs eux qui ont conçu les tracts que vous avez reçu dans vos boîtes-aux-lettres.

Ils ont profité de cet évènement pour aussi vous proposer un **troc de graines** dont le principe est de vous permettre de déposer des graines, semis, boutures et plantes et de repartir avec ce qu'une autre personne aura également eu envie d'échanger.

Cette expérience sera renouvelée cette année, ils vous attendent nombreux.



2023-2024 : nouveau mandat !



Le 16 octobre 2023, Alice LAVADOUX et Gabriel LIMACHER ont été élus par leurs camarades d'école pour remplacer les membres sortants.

Le nouveau CME a ensuite élu son nouveau Maire, Mathis MULATON et sa nouvelle adjointe, Alexane BRASSART.

Ensemble ils vont pouvoir poursuivre les projets en cours et en élaborer de nouveaux.

Retrouvez l'ensemble des actions menées par le CME et soutenus par la Commune sur <https://www.ville-sur-jarnioux.fr/conseil-municipal-des-enfants/>

LES BRÈVES D

Actualités, services et évènements de la Communauté

PRÉSERVATION DES PAYSAGES

ESPACE NATUREL SENSIBLE DES CRÊTS DE REMONT : UNE RICHESSE À PRÉSERVER

Situés sur les hauteurs de Ville-sur-Jarnioux, les crêts de Remont constituent une mosaïque de landes, de forêts, de cavités, de prairies et de pelouses sur sols calcaires qui forment un espace naturel unique. Plus de 300 espèces de plantes y ont été recensées ainsi qu'une centaine d'espèces faunistiques dont 11 remarquables, certaines étant protégées au niveau européen. Les crêts de Remont sont également l'un des 7 espaces naturels sensibles de la Communauté d'agglomération, et abritent

la plus grande diversité de chauve-souris dans le Rhône. Ces crêts sont traversés par plusieurs chemins de randonnée qui offrent un panorama exceptionnel au sein d'une nature rare. L'enjeu pour la Communauté d'agglomération est de préserver ces paysages tout en conciliant l'activité de randonnée du site. Une réflexion est en cours avec la commune et le Département du Rhône, compétent dans ce domaine, afin de construire un plan de gestion de ce site pour les prochaines années.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

UN ACCOMPAGNEMENT POUR RÉDUIRE VOS COÛTS ÉNERGÉTIQUES

La Communauté d'agglomération accompagne tous les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Objectif : vous aider à réduire les consommations dans les logements les plus énergivores. En partenariat avec la Communauté d'agglomération, l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE 69) et SOLIHA renseignent et accompagnent gratuitement les particuliers sur toutes les questions liées à l'énergie, quelles que soient leurs conditions de revenus : rénovation énergétique performante, énergies renouvelables,

économies d'énergies, etc. Une famille d'habitants de Ville-sur-Jarnioux fait partie des premiers bénéficiaires de cette aide. Celle-ci porte aussi bien sur l'isolation des murs et des combles par l'extérieur, le remplacement de la ventilation, l'installation de volets roulants, l'équipement en ventilation double flux, l'installation de pompes à chaleur Air/Eau, etc.

Un projet, un conseil,
une question ?
Flashez le QR Code !



CADASTRE SOLAIRE

ESTIMEZ LE POTENTIEL SOLAIRE DE VOTRE HABITATION !

Depuis cette année, un nouvel outil est proposé par la Communauté d'agglomération pour encourager le recours aux énergies renouvelables : le cadastre solaire. Grâce à ce dispositif, vous pouvez simuler la capacité de votre habitation à produire de l'énergie solaire qui pourra être transformée en électricité ou en chaleur. Disponible sur l'ensemble du territoire, ce nouvel outil, a pour but d'encourager le recours aux énergies renouvelables dont l'objectif dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial

(PCAET) est d'aller jusqu'à 23% d'énergies renouvelables à l'horizon 2030. Le cadastre solaire permet également la réalisation



d'une simulation économique pour évaluer le dimensionnement et la rentabilité d'une installation photovoltaïque.

Pour cela, rien de plus simple, rendez-vous sur www.villefranche-beaujolais.cadastre-solaire.fr et saisissez votre adresse pour consulter le potentiel solaire de votre habitation !

Accéder directement au
cadastre solaire depuis
votre smartphone !



U TERRITOIRE

uté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

PLAN VÉLO

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DOUBLE SES AIDES À L'ACHAT D'UN VÉLO

Le Plan vélo lancé en 2022 vient de franchir une nouvelle étape. Depuis son lancement, plus de 600 habitants - dont 20 habitants de Ville-sur-Jarnioux - ont bénéficié de l'aide de la Communauté d'agglomération pour s'équiper d'un vélo classique ou d'un vélo à assistance électrique, soit près de 140 000€ d'aides octroyées et un effet levier pour les vélocistes locaux. Forte de ce succès, la Communauté d'agglomération a décidé de doubler ses aides. Le dispositif est maintenant accessible pour 2 personnes par foyer contre une précédemment. Il vous est désormais possible de bénéficier d'une aide de 200€ pour un vélo traditionnel, d'une aide de 200€ pour un kit d'électrification à installer sur un vélo traditionnel, et d'une aide de 500€ pour un vélo à assistance électrique. Ces aides sont



cumulables avec « l'aide vélo » de la commune qui offre 100€ pour l'achat d'un vélo neuf et 50€ pour un vélo d'occasion à tous les habitants de Ville-sur-Jarnioux. Les vélos doivent être

achetés auprès d'un vendeur professionnel implanté sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Plus d'infos sur www.agglo-villefranche.fr

COLLECTE DES BIODÉCHETS

DU NOUVEAU EN 2024

La Communauté d'agglomération a engagé un plan d'actions pour la collecte et la valorisation des biodéchets. Avec une idée simple : les biodéchets sont une ressource. Le compostage partagé est un excellent moyen de réduire les déchets de nos poubelles et permet aux habitants de bénéficier d'un compost naturel. Plusieurs sites de compostage partagé ont d'ores et déjà été installés à Villefranche-sur-Saône, à Rivolet, à Blacé, à Saint-Julien, à Vaux-en-Beaujolais et à Arnas. Progressivement,



55 sites supplémentaires seront installés sur tout le territoire. La solution du compostage individuel sera également proposée par la Communauté d'agglomération à partir de 2024 grâce au déploiement progressif de 5000 composteurs individuels sur 3 ans pour les habitants disposant d'un jardin. Chaque composteur coûte 76€. La Communauté d'agglomération va en prendre une partie à sa charge, et le composteur sera proposé pour un coût de 20€ à l'utilisateur.

TRANSPORTS EN COMMUN

UNE OFFRE RENFORCÉE SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION !

Depuis la rentrée de septembre 2023, le réseau libellule a réorganisé ses lignes pour mailler plus étroitement les communes du territoire et offrir plus de fréquences et de dessertes aux usagers. Le service « RésaLib » est mis en place et Ville-sur-Jarnioux fait partie du dispositif. Grâce à la ligne B de « RésaLib » qui dessert les communes de Cogny, Gleizé, Lacenas, Villefranche et Ville-sur-Jarnioux, vous pouvez réserver vos arrêts de départ et

d'arrivée pour un transport à la demande en semaine de 7h à 19h30 (pour en savoir



plus : www.buslibellule.fr/resalib/). L'année 2024 sera consacrée par la Communauté d'agglomération à la préparation du Plan Local de Mobilités dont l'une des priorités sera de conforter la desserte entre les communes rurales.

www.agglo-villefranche.fr
et sur les réseaux sociaux



INFOS PRATIQUES

TRI SÉLECTIF

2 points d'apport volontaire sont à votre disposition

Rappel : il est strictement interdit de déposer des déchets (verre, papier, carton, textile...) au pied des points d'apport volontaire (PAV) ou à proximité.

Ces dépôts sont considérés comme dépôts sauvages et peuvent provoquer des nuisances et des problèmes de salubrité publique. Nous comptons sur votre civisme.



1. Près du local technique (route de la Maladière)



2. Près de la salle associative du tacot (chemin du tacot)



DÉCHETTERIE

Elles reçoivent les déchets qui ne peuvent pas être collectés par le biais de la collecte des ordures ménagères du fait de leur volume, de leur dangerosité ou de leur nature recyclable ou valorisable.

Obtenez gratuitement votre badge d'accès aux 4 déchetteries du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La délivrance est gratuite pour la première carte. En cas de perte, la deuxième carte est facturée 20€ (chèque à l'ordre du Trésor Public).

- **Déchetterie d'Anse** ► avenue de Lossburg
- **Déchetterie de Chazay** ► route de Saint Antoine
- **Déchetterie de Theizé** ► lieu-dit Le Merloup
- **Déchetterie de Saint-Laurent-d'Oingt** ► ZA Les Plaines

La plus proche est à Theizé dont les horaires sont les suivants :

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN		9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h
APRÈS-MIDI	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h

Plus d'informations auprès de la CCBPD :

04 74 67 00 25 ou <https://www.cc-pierresdorees.com/>

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est gérée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

Elle a lieu le **LUNDI**, toutefois les horaires de ramassage peuvent varier. Vos containers doivent être sortis la veille au soir et rentrés le jour-même de la collecte.



COORDONNÉES UTILES

BIBLIOTHÈQUE DE THEIZÉ

47 rue Saint Antoine 69620 THEIZÉ
 Dans la cour de l'Agence Postale
 04 74 71 29 79 bibli.theize@gmail.com
 Mardi-jeudi-vendredi 9:30-11:30
 Mercredi 9:30-12:00 / 16:00-18:00
 Samedi 9:30-12:00

CABINET D'INFIRMIÈRES

34 route de Theizé - POUILLY-LE-MONIAL
 69400 PORTE DES PIERRES DORÉES 06 98 09 16 04

LA POSTE

333 montée Saint-Éloi - LIERGUES
 69400 PORTE DES PIERRES DORÉES
 Lundi Fermé - Mardi 09:00-11:45 / 14:30-17:00
 Mercredi-jeudi-vendredi 09:00-12:00 / 14:30-17:00
 Samedi 09:00-12:00

MAISON DU RHÔNE et MAISON FRANCE SERVICES

59 avenue du 8 Mai 1945 - LE BOIS D'OINGT
 69620 VAL D'OINGT 04 74 71 60 16

PAROISSE CATHOLIQUE SAINT-VINCENT DES PIERRES DORÉES

73 rue Peigneaux Dames - LE BOIS D'OINGT
 69620 VAL D'OINGT 04 74 71 62 93

ADMR DU CŒUR DES PIERRES DORÉES

Premier réseau associatif national de services à la personne
 Le bourg 69620 THEIZÉ 04 74 71 15 34
 admr.despierresdorees@fed69.admr.org
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Accueil physique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

LOCATION DE LA SALLE DU TACOT

HABITANT DE VILLE-SUR-JARNIOUX	▶ 350 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	▶ Gratuit une fois par an et 150 € pour les suivantes dès lors que la manifestation génère des profits
HABITANT HORS VILLE-SUR-JARNIOUX	▶ 700 €
Caution location salle	▶ 1000 €
Caution spécifique pour l'état de propreté de la salle et ses extérieurs	▶ 200 € (caution encaissée si l'état de propreté est non satisfaisant)
Caution spécifique pour non respect du règlement le rangement des tables/chaises	▶ 50 € (caution encaissée si les tables et les chaises sont rangées avant vérification)
Détérioration de matériel	▶ Il sera facturé 40 € la chaise et 55 € la table

Plus d'informations et réservation auprès du secrétariat de mairie : 04 74 03 81 87

SITE INTERNET

Actualités, vie locale et associative, démarches administratives... : retrouvez bon nombre d'informations répondant aux questions les plus fréquemment posées en mairie sur <https://www.ville-sur-jarnioux.fr>



NUMÉROS D'URGENCE

GENDARMERIE DE VAL D'OINGT

📍 242 rue de la Petite Gare - LE BOIS D'OINGT
69620 VAL D'OINGT 📞 04 74 71 60 02
Du lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h30
Dimanche et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Centre antipoison 04 72 11 69 11

Hôpital de Villefranche : 04 74 09 29 29
Avenue des Charmilles 69400 GLEIZÉ

Permanence de soins ambulatoires
(médecins de garde) 116 117

Pharmacie de garde 32 37

Vétérinaire de garde 31 15

Alerte attentat - Alerte enlèvement 197

Samu social - Accueil des personnes sans abri 115

Enfants disparus 116 000

Enfance en danger 119

Votre avis nous intéresse !

Le Conseil Municipal a à cœur de vous permettre de **participer à la vie communale**.

Pour cela différents outils de communication sont mis en place pour recueillir vos idées et suggestions d'améliorations. Accueil en mairie, mail, courrier mais aussi... Boîtes à idées ! L'une est installée au local technique route de la Maladière, l'autre se situe sur le mur extérieur de la Salle du Tacot.

Vous pouvez y déposer vos courriers, anonymes ou non, ils seront étudiés par l'équipe municipale.

MAIRIE

📍 56 rue de la mairie 69640 VILLE-SUR-JARNIOUX

📞 04 74 03 81 87 ✉️ secretariat@ville-sur-jarnioux.fr

🌐 <https://www.ville-sur-jarnioux.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi 9h00 - 18h00
- Mardi 7h30 - 12h00
- Mercredi 7h30 - 15h30
- Vendredi 8h00 - 12h00
- FERMÉ LE JEUDI ET LE SAMEDI

OFFERT PAR LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store (Android), App Store (Apple) ou AppGallery (Huawei)

Retrouver également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Service-Public.fr

NUMÉROS D'URGENCE

Samu	Police	Pompiers	Urgence SMS	En mer	Europe
15	17	18	114	196	112

DES NUMÉROS D'ÉCOUTE ET D'INFORMATION EXISTENT ÉGALEMENT :

Femmes victimes de violence 39 19

Prévention du suicide 31 14

Maltraitance envers les personnes âgées

et les personnes en situation de handicap 39 77

Canicule info service 0800 06 66 66

L'HISTOIRE DE NOTRE BLASON

La licorne a été une icône très utilisée en héraldique. Elle symbolisait les vertus des chevaliers car "sa noblesse d'esprit est telle qu'elle préfère mourir qu'être capturée vivante, en quoi la licorne et le vaillant chevalier sont identiques" et que "cet animal est l'ennemi des venins et des choses impures ; il peut dénoter une pureté de vie et servir de symbole à ceux qui ont toujours fui les vices, qui sont le vrai poison de l'âme"¹.

Le blason d'azur à trois têtes de licorne d'or (on les trouve aussi d'argent) est celui de la famille **MENARDEAU**, dont la majorité des membres étaient chevaliers, seigneurs, certains siégeant même au Grand Conseil ou au Parlement de Paris.

Mais alors quel est le lien entre notre Village et le blason de cette famille de nobles originaire de la Bretagne historique ? Le 2 juin 1640, à Paris, **Claude MENARDEAU**, seigneur de Champré et conseiller au Grand Conseil, épousa en secondes noces **Catherine HENRY**, héritière de la **seigneurie de Jarnioux**.

Nous rappelons dans notre édition précédente, qu'avant la Révolution, Jarnioux et Ville ne constituaient qu'une seule et même paroisse : le pouvoir spirituel se situait à Ville et le pouvoir temporel (le Seigneur et le Notaire) à Jarnioux. Leur fils, **Gratien**, conseiller du Roy en la cour du Parlement, succéda à **Catherine** et fut un bienfaiteur de la paroisse puisqu'il fit reconstruire le clocher de l'église de Ville-sur-Jarnioux en 1703.

Blason de Ville-sur-Jarnioux



La litre funéraire dont il reste quelques traces dans l'église fut peut-être peinte en son honneur, à son décès vers 1716... Aujourd'hui, les Villésiens ont encore présent le souvenir de la famille **MENARDEAU** puisque la commune a adopté leur blason. À ce jour, nous ne disposons d'aucune source qui en mentionne la date.

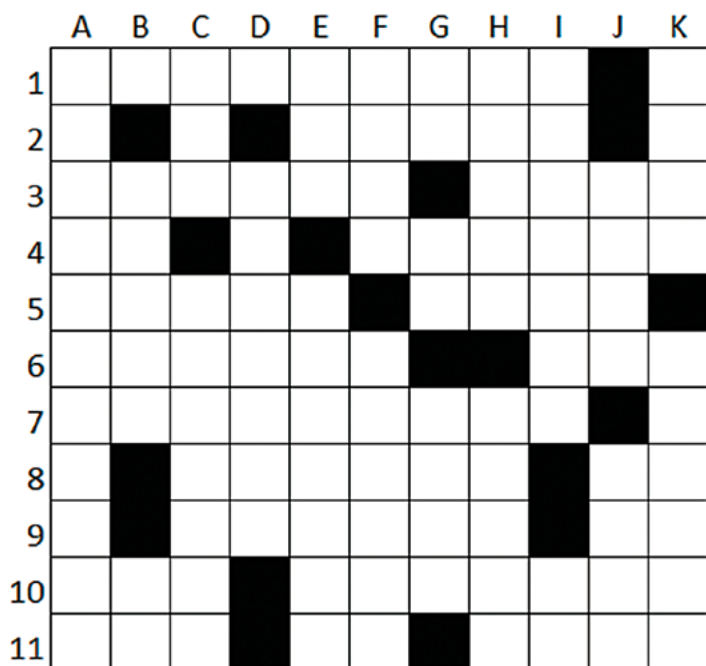
Gilles DEMAISON



Plaque sur le clocher

¹John Guillim, A Display of Heraldry, 1610

²Marc Vulson de la Colombière, La symbolique du blason, 1991



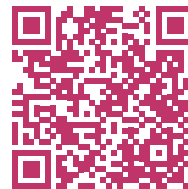
Besoin d'aide pour remplir cette grille ? Le livre "Histoire de Ville et de Jarnioux de la révolution à nos jours" disponible en mairie vous sera utile aux pages indiquées (pages numérotées)

Horizontalement 1. Avec son article : hameau villésien ayant autrefois sa gare de tacot (p 203) **2.** Une réputation en dépend **3.** Du haut de son piédestal elle domine le bourg (p 89-90). Celui du Py est bien connu des Villésiens (p 19) **4.** Abréviation pour "assemblée générale". Découpage du bois **5.** Palindrome breton mais aussi Villésien connu des habitants de Bonave. On l'apporte avec soi **6.** Arbre utile à la confection des piquets de vignes. Très craint au printemps par le vigneron ou le jardinier **7.** Sans importance **8.** Reste après la moisson. Contravention **9.** Distinctes. Points opposés **10.** Résonance magnétique nucléaire. Palperai **11.** Eue. Conjonction. A eux.

Verticalement A. Peste ! Faut-il l'avoir pour y habiter ? **B.** Tape sur les nerfs. Déplacé **C.** Coussinet de protection pour cheval. Hameau de Ville ou lieu d'arrestation du roi Louis XVI ? **D.** On y perd la vue **E.** Négation. Soubrette de comédie ou prénom féminin désuet (p 261 n° 8) **F.** Prénom féminin espagnol. Insecte piqueur aimant la chaleur estivale **G.** Dans ce sens n'est pas très utile à la couturière. S'emploie avec contre, dessus, dessous. Hameau de la Réunion **H.** Plante à huile. De bas en haut : désavantager **I.** Bizarre. Note **J.** Mer grecque. Enveloppe corporelle **K.** Chef de corps. Construction utile aux lavandières (p 227)

PATRIMOINE ET TRADITIONS

PROMENADES ET RANDONNÉES



Plusieurs circuits de promenades et randonnées à travers Ville-sur-Jarnioux, au départ de la Salle du Tacot. Retrouvez les cartes sur <https://www.ville-sur-jarnioux.fr/randonnee/> ou bien auprès des antennes de l'Office du Tourisme "Destination Beaujolais".

Balade d'une cadole à l'autre 4,9 km

Circuit des Cadoles de Collonges 5.4 km

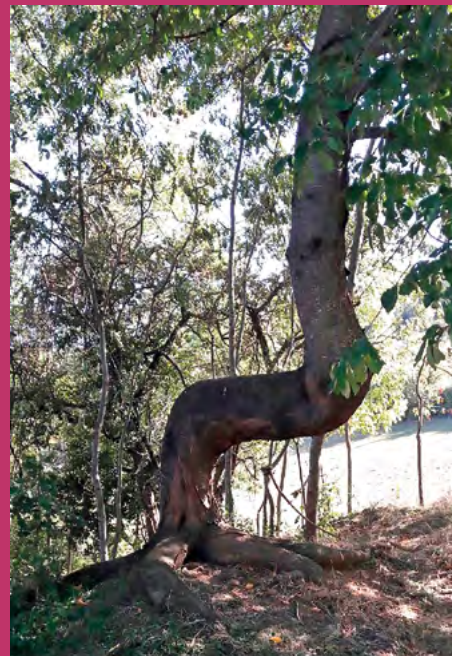
Balade au Crêt du Py 7.3 km

Balade sur la Voie du Tacot 9 km

Balade aux Crêts de Rémont 10.5 km



Avez-vous déjà croisé cet arbre curieux au détour d'une balade ? où se trouve-t-il ?



Découvrez le Beaujolais avec le géocaching : une chasse aux trésors à vivre en famille !

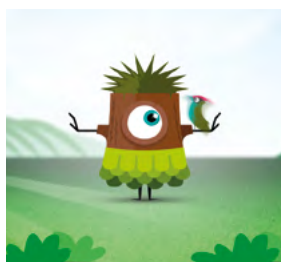
Pour jouer, il vous suffit de télécharger l'application 100% gratuite "Les Gnolus" disponible sur IOS et Android, et de vous créer un compte.

Votre mission : Attraper les créatures Gnolus qui ont envahi le Beaujolais !

Choisissez un parcours à réaliser dans la commune de votre choix, une fois arrivé sur place le jeu commence ! Suivez les indications du parcours et résolvez les énigmes sur votre téléphone pour débusquer le Gnolu caché ! À la fin de votre quête, vous pourrez récupérer le badge correspondant et l'ajouter à votre collection.

Durant chaque balade, retrouvez également une sélection de lieux, commerces locaux et restaurants afin de compléter votre visite.

L'application permet également de partager son expérience avec les autres chasseurs de la communauté. En multipliant les captures de Gnolus, débloquez aussi des récompenses virtuelles.



À Ville-sur-Jarnioux, le Gnolu Youkâ s'est échappé dans le village ! À vous de l'attraper en suivant le parcours et en résolvant les énigmes de ces créatures.



DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR LE VILLAGE

31



Conscrits de la Classe en 3 - 19 mars 2023



MAIRIE DE VILLE-SUR-JARNIOUX

56 rue de la mairie 69640 VILLE-SUR-JARNIOUX | 04 74 03 81 87
secretariat@ville-sur-jarniou.fr | <https://www.ville-sur-jarniou.fr>

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi 9h-18h • Mardi 7h30-12h • Mercredi 7h30-15h30 • Vendredi 8h-12h • FERMÉ LE JEUDI ET LE SAMEDI